



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

This publication has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Cette publication a été numérisée à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp zu finden.

Diese Veröffentlichung wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen von der originalen Veröffentlichung aufweisen.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



TG/89/6

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

CHOU-NAVET, RUTABAGA

*(Brassica napus L. var.
napobrassica (L.) Rchb.)*

GENÈVE
2001

Des exemplaires de ce document peuvent être obtenus sur demande au prix de 10 francs suisses l'exemplaire, y compris les frais de port par voie de surface, en s'adressant au Bureau de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, boîte postale 18, 1211 Genève 20, Suisse.

Ce document peut être reproduit, traduit et publié, en tout ou en partie, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse de l'UPOV pour autant que la source soit mentionnée.

* * * * *



TG/89/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 2001-04-04

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

CHOU-NAVET, RUTABAGA

*(Brassica napus L. var.
napobrassica (L.) Rchb.)*

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs d'examen	3
II. Matériel requis	3
III. Conduite de l'examen	3
IV. Méthodes et observations	4
V. Groupement des variétés	4
VI. Caractères et symboles	4
VII. Tableau des caractères	6
VIII. Explications sur le tableau des caractères	12
IX. Littérature	17
X. Questionnaire technique	18

I. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Brassica napus* L. var. *napobrassica* (L.) Rchb.

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité, ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur en un ou plusieurs échantillons sera de :

50 g.

Deleted: 500

2. Les semences doivent au moins satisfaire aux conditions minimales exigées en ce qui concerne la faculté germinative, la teneur en eau et la pureté pour la commercialisation des semences dans le pays dans lequel la demande est faite. La faculté germinative doit être aussi élevée que possible.

3. Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. La durée minimale d'examen est en règle générale de deux cycles de végétation indépendants.

2. En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans des conditions normales de culture. La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation. Chaque essai doit porter sur 60 plantes qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Sauf indication contraire, toutes les observations comportant des mensurations, des pesées ou dénombrements doivent porter sur 40 plantes ou 40 parties de plantes à raison d'une pour chacune des 40 plantes.

2. Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés à fécondation libre et des variétés hybrides, il faut appliquer des normes d'homogénéité relative.

3. Sauf indication contraire, toutes les observations relatives à la feuille doivent être effectuées sur les feuilles complètement développées les plus larges (non sénescentes).

Deleted: 2

4. L'examen de la couleur de la feuille doit être effectué sur les feuilles avant l'apparition des symptômes d'une infection d'oïdium.

Deleted: 3

5. Les observations relatives à la couleur de l'épiderme de la racine doivent être effectuées avant que le liège ne recouvre l'épiderme.

Deleted: 4.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.

2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Feuille : type (caractère 3);
- b) Racine : pigmentation anthocyanique de l'épiderme de la partie hors terre (caractère 13);
- c) Racine : intensité de la pigmentation anthocyanique de l'épiderme de la partie hors terre (caractères 14.1 et 14.2);
- d) Fausse tige : pigmentation anthocyanique entre les cicatrices pétiolères (caractère 20);
- e) Racine : couleur de la chair (caractère 21).

Formatted: Bullets and Numbering

VI. Caractères et symboles

1. Pour évaluer les possibilités de distinction, l'homogénéité et la stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères avec leurs différents niveaux d'expression.

2. En regard des différents niveaux d'expression des caractères sont indiquées des notes (chiffres) destinées au traitement électronique des données.

3. Légende :

- (*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.
- (+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.
- ¹⁾ Le stade optimal de développement pour l'observation de chaque caractère est indiqué par un nombre (code de stade de croissance) dans la deuxième colonne. Les stades de développement (code de stade de croissance) correspondant aux différents codes sont décrits à la fin du chapitre VIII.

VII. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

Stage ¹⁾ Stade ¹⁾ Stadium ¹⁾ Estado ¹⁾	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*)	100-150 Leaf: green color	Feuille: couleur verte	Blatt: Grünfärbung	Hoja: color verde		
	light	claire	hell	claro	Airlie	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Marian	5
	dark	foncée	dunkel	oscuro	Joan	7
2. (*)	100-150 Leaf: intensity of waxiness	Feuille: intensité de la glaucescence	Blatt: Intensität der Bereifung	Hoja: intensidad de la cerosidad		
	weak	faible	gering	débil	Seefeldler	3
	medium	moyenne	mittel	media		5
	strong	forte	stark	fuerte	Heinkenborsteler	7
3. (* (+)	80-150 Leaf: type	Feuille: type	Blatt: Lappung	Hoja: tipo		
	entire	entière	fehlend	uniforme	Niko	1
	lobed	lobée	vorhanden	lobulada	Jaune à Collet Rouge, Magres	2
4. (* (+)	100-150 <u>Only lobed-leaf varieties:</u> Leaf: number of lobes	<u>Seulement variétés à feuilles lobées:</u> Feuille: nombre de lobes	<u>Nur bei Sorten mit gelapptem Blatt:</u> Blatt: Anzahl Lappen	<u>Sólo para variedades de hoja lobulada:</u> Hoja: número de lóbulos		
	few	petit	gering	bajo	Wilhelmsburger	3
	medium	moyen	mittel	medio	Ruta Otofte	5
	many	grand	groß	alto	Marian	7
5. (* (+)	100-150 <u>Only lobed-leaf varieties:</u> Leaf: length of terminal lobe	<u>Seulement variétés à feuilles lobées:</u> Feuille: longueur du lobe terminal	<u>Nur bei Sorten mit gelapptem Blatt:</u> Blatt: Länge des Endlappens	<u>Sólo para variedades de hoja lobulada:</u> Hoja: longitud del lóbulo terminal		
	short	court	kurz	corto	Laurentian	3
	medium	moyen	mittel	medio	Sator Otofte	5
	long	long	lang	largo	Kenmore	7

Stage ¹⁾ Stade ¹⁾ Stadium ¹⁾ Estado ¹⁾	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
6. 100-150 (*) (+)	<u>Only lobed-leaf varieties:</u> Leaf: width of terminal lobe	<u>Seulement variétés à feuilles lobées:</u> Feuille: largeur du lobe terminal	<u>Nur bei Sorten mit gelapptem Blatt:</u> Blatt: Breite des Endlappens	<u>Sólo para variedades de hoja lobulada:</u> Hoja: anchura del lóbulo terminal		
	narrow	étroit	schmal	estrecho	Laurentian	3
	medium	moyen	mittel	medio	Sator Otofte	5
	broad	large	breit	ancho	Kenmore	7
7. 100-150 (*) (+)	Leaf: length	Feuille: longueur	Blatt: Länge	Hoja: longitud		
	short	courte	kurz	corta	Excelsior	3
	medium	moyenne	mittel	media	Ruta Otofte	5
	long	longue	lang	larga	Teviotdale	7
8. 100-150 (*) (+)	Leaf: width	Feuille: largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura		
	narrow	étroite	schmal	estrecha	Dryden	3
	medium	moyenne	mittel	media	Ruta Otofte	5
	broad	large	breit	ancha	Kenmore	7
9. 100-150	Leaf: undulation of margin	Feuille: ondulation du bord	Blatt: Wellung des Randes	Hoja: ondulación del borde		
	absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Helena, Lizzy	1
	weak	faible	gering	débil		3
	medium	moyenne	mittel	media	Champion	5
	strong	forte	stark	fuerte		7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Magres	9

Stage ¹⁾ Stade ¹⁾ Stadium ¹⁾ Estado ¹⁾	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
10. 100-150 (*) (+)	Petiole: attitude	Pétiole: port	Blattstiel: Haltung	Pecíolo: porte		
	erect	dressé	aufrecht	erecto		1
	semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	Ruta Otofte	3
	horizontal	horizontal	waagerecht	horizontal	Brora, Helena	5
11. 100-150 (*) (+)	Petiole: thickness	Pétiole: épaisseur	Blattstiel: Dicke	Pecíolo: grosor		
	thin	mince	dünn	delgado	Vogesa	3
	medium	moyen	mittel	medio	Marian	5
	thick	épais	dick	grueso	Heinkenborsteler	7
12. 240-270 (*) (+)	Root: predominant color of skin above soil	Racine: couleur prédominante de l'épiderme de la partie hors terre	Rübe: überwie-gende Farbe der Haut oberhalb des Bodens	Raíz: color predominante de la epidermis fuera de la tierra		
	green	vert	grün	verde	Jaune à Collet Verte, Melfort, Seefelder	1
	bronze	bronze	bronze	bronce	Harrietfield	2
	reddish purple	violet rougeâtre	rötlichpurpur	púrpura rojizo	Angus, Jaune à Collet Rouge, Kenmore	3
13. 240-270 (*) (+)	Root: anthocyanin coloration of skin above soil	Racine: pigmentation anthocyanique de l'épiderme de la partie hors terre	Rübe: Anthocyan-färbung der Haut oberhalb des Bodens	Raíz: pigmentación antociánica de la epidermis fuera de la tierra		
	absent	absente	fehlend	ausente	Seefelder	1
	present	présente	vorhanden	presente	Jaune à Collet Rouge, Ruta Otofte	9

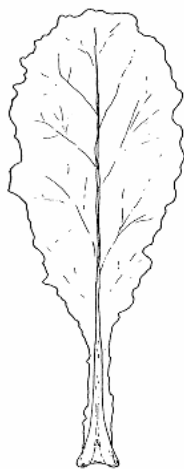
Stage ¹⁾ Stade ¹⁾ Stadium ¹⁾ Estado ¹⁾	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
14.1 250-270 (*) (+)	<u>Only varieties with green or bronze skin color:</u> Root: intensity of anthocyanin coloration of skin above soil	<u>Seulement variétés à épiderme vert ou bronze:</u> Racine: intensité de pigmentation anthocyanique de l'épiderme de la partie hors terre	<u>Nur Sorten mit grüner oder bronzefarbener Haut:</u> Rübe: Intensität der Anthocyanfärbung der Haut oberhalb des Bodens	<u>Sólo variedades con epidermis de color verde o bronceado:</u> Raíz: intensidad de la pigmentación antocianica de la epidermis fuera de la tierra		
	weak	faible	gering	débil	Melfort	3
	medium	moyenne	mittel	media	Angus	5
	strong	forte	stark	fuerte	Kenmore	7
14.2 250-270 (*)	<u>Only varieties with reddish purple skin color:</u> Root: intensity of anthocyanin coloration of skin above soil	<u>Seulement variétés à épiderme violet rougeâtre:</u> Racine: intensité de pigmentation anthocyanique de l'épiderme de la partie hors terre	<u>Nur Sorten mit rötlichpurpurfarbener Haut:</u> Rübe: Intensität der Anthocyanfärbung der Haut oberhalb des Bodens	<u>Sólo variedades con epidermis de color púrpura rojizo:</u> Raíz: intensidad de la pigmentación antocianica de la epidermis fuera de la tierra		
	weak	faible	gering	débil	Champion	3
	medium	moyenne	mittel	media	Doon Major	5
	strong	forte	stark	fuerte	Ruby	7
15. 250-270	Root: predominant color of skin below soil level	Racine: couleur prédominante de l'épiderme de la partie enterrée	Rübe: überwiegende Farbe der Haut im Boden	Raíz: color predominante de la epidermis dentro de la tierra		
	white	blanc	weiß	blanco	Niko	1
	yellow	jaune	gelb	amarillo	Jaune à Collet Verte, Mella	2
	orange-pink	rose orangé	orangerosa	rosa anaranjado	Jaune à Collet Rouge	3
	reddish	rougeâtre	rötlich	rojizo	Marian	4

Stage ¹⁾ Stade ¹⁾ Stadium ¹⁾ Estado ¹⁾	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
16. 260-299 (*) (+)	Root: shape in longitudinal section	Racine: forme en section longitudinale	Rübe: Form im Längsschnitt	Raíz: forma en sección longitudinal		
	transverse elliptic	elliptique transverse	quer elliptisch	elíptica transversal	Acme, Seefeldler	1
	circular	arrondie	kreisförmig	circular	Jaune à Collet Verte, Ruby	2
	obovate	obovale	verkehrt eiförmig	oboval	Kenmore	3
	square	carrée	quadratisch	cuadrada	Doon Major	4
	oblong	rectangulaire	rechteckig	oblonga	Blanc Hors Terre	5
17. 260-290 (*)	Root: length	Racine: longueur	Rübe: Länge	Raíz: longitud		
	short	courte	kurz	corta	Sator Otofte	3
	medium	moyenne	mittel	media	Airlie, Ruby	5
	long	longue	lang	larga	Aubigny Green Top	7
18. 260-290 (*)	Root: diameter	Racine: diamètre	Rübe: Durchmesser	Raíz: diámetro		
	small	petit	klein	pequeño	Laurentian	3
	medium	moyen	mittel	medio	Ruta Otofte, Sator Otofte	5
	large	grand	groß	grande	Kenmore	7
19. 260-299 (*) (+)	Pseudostem: length	Fausse tige: longueur	Pseudostamm: Länge	Pseudotallo: longitud		
	short	courte	kurz	corto	Helena, Melfort	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Ruta Otofte, Sator Otofte	5
	long	longue	lang	largo	Vittoria	7

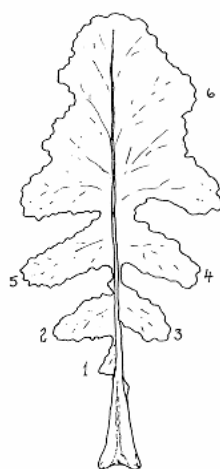
Stage ¹⁾ Stade ¹⁾ Stadium ¹⁾ Estado ¹⁾	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
20. 260-299 (*)	Pseudostem: anthocyanin coloration between leaf scars	Fausse tige: pigmentation anthocyanique entre les cicatrices pétiolaires	Pseudostamm: Anthocy anfärbung zwischen den Blattnarben	Pseudotallo: pigmentación antocianica entre los cicatrices foliares		
	absent or partial	absente ou partielle	fehlend oder teilweise vorhanden	ausente o parcial	Melfort, Merrick, Seefelder	1
	solid	pleine	einheitlich vorhanden	plena	Champion, Magres	2
21. 260-280 (*)	Root: color of flesh	Racine: couleur de la chair	Rübe: Farbe des Fleisches	Raíz: color de la pulpa		
	white	blanche	weiß	blanco	Blanc Hors Terre, Merrick	1
	yellow	jaune	gelb	amarillo	Jaune à Collet Rouge, Magres	2
22. 260-280	Root: intensity of yellow color of flesh	Racine: intensité de la couleur jaune de la chair	Rübe: Intensität der Gelbfärbung des Fleisches	Raíz: intensidad del color amarillo de la pulpa		
	light	claire	hell	claro	Doon Major	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Magres	5
	dark	foncée	dunkel	oscuro		7
23. 270-280 (+)	Root: dry matter content	Racine: teneur en matière sèche	Rübe: Trocken-substanzgehalt	Raíz: contenido de materia seca		
	low	faible	niedrig	bajo	Doon Major	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Magres, Sator Otofte	5
	high	forte	hoch	alto	Dryden	7

VIII. Explications sur le tableau des caractères

Add. 3 : Feuille : type



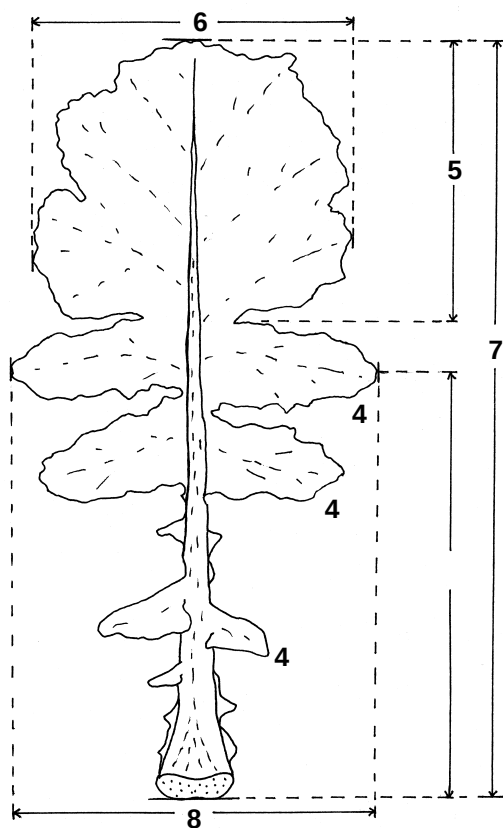
1
uniforme



2
lobée

Les parties du limbe sont considérées comme lobes si leur longueur est au moins égale à la largeur du pétiole de la feuille au point de leur attache, et si la découpure supérieure du limbe est au moins égale à la moitié de la longueur du lobe.

Add. 4-8 : Caractères de la feuille

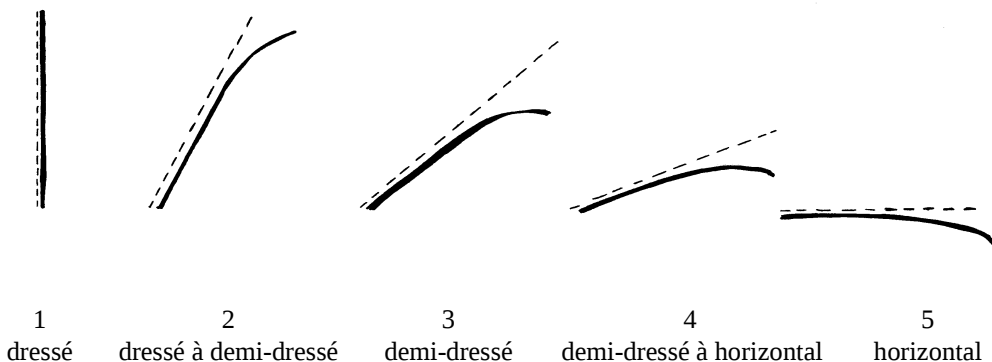


4. Feuille : nombre de lobes
(à observer seulement sur un côté de la nervure principale, à l'exclusion du lobe terminal)

Un lobe est défini comme un tissu foliaire de plus de 2 cm de longueur coupé sur deux côtés jusqu'à la moitié au moins de la distance à la nervure principale.

5. Feuille : longueur du lobe terminal
6. Feuille : largeur du lobe terminal
7. Feuille : longueur
8. Feuille : largeur

Add. 10 : Pétiole : port



Le port du pétiole doit être examiné le long de la ligne pointillée, faisant abstraction de toute inflexion à la pointe de la feuille.

Add. 12 : Racine : couleur prédominante de l'épiderme de la partie hors terre

Le caractère indique la couleur prédominante de l'épiderme de la partie hors terre sur l'ensemble de la racine. Une très faible pigmentation anthocyanique localisée ne doit pas être prise en considération sur les racines à épiderme vert.

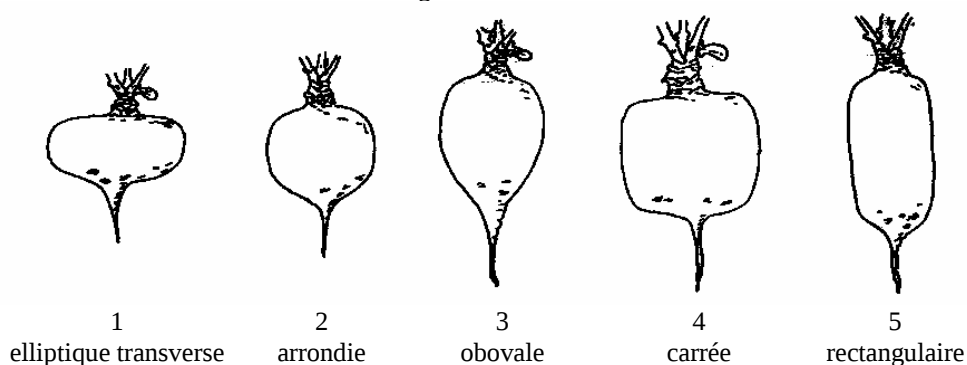
Add. 14.1 : Racine : intensité de pigmentation anthocyanique de l'épiderme de la partie hors terre (seulement variétés à épiderme couleur vert ou bronze)

L'expression de la couleur de l'épiderme de la racine du chou-navet apparaît comme une simple observation avec trois niveaux d'expression nets : vert, violet ou bronze.

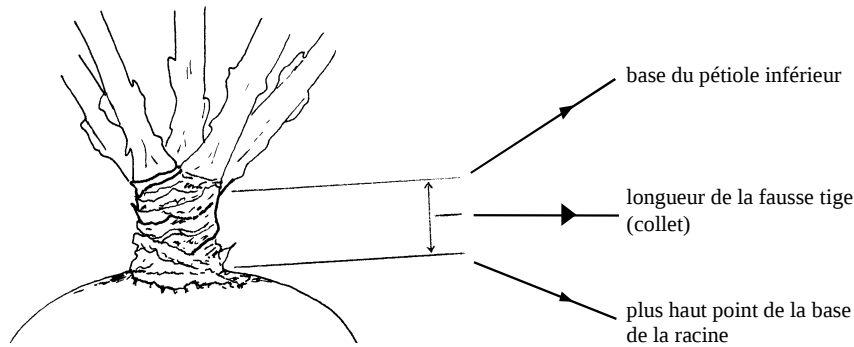
Après un examen plus approfondi, certaines variétés à épiderme vert font apparaître une expression anthocyanique faible et uniforme et doivent être classées dans les racines à épiderme bronze.

Ce caractère doit être enregistré avant le début du développement du liège.

Add. 16 : Racine : forme en section longitudinale



Add. 19 : Fausse tige : longueur



Add. 23 : Racine : teneur en matière sèche

Pour toutes les variétés, la teneur en matière sèche de la racine devrait être enregistrée quand des variétés précoces arrivent à maturation mais avant que la sénescence des racines rende la chair fibreuse.

Un prélèvement d'environ 15 mm de diamètre est effectué en diagonale (à 45 degrés) à travers la racine à partir de la base de la racine. Un prélèvement en diagonale est plus représentatif de la racine qu'un prélèvement vertical ou horizontal. Les racines sont choisies au hasard dans chaque parcelle et dans chaque répétition; les racines malformées ou abîmées sont exclues de l'échantillon. Les prélèvements sont placés dans un sac en plastique fermé hermétiquement et portant le numéro de la parcelle. S'il y a un délai entre le prélèvement et la pesée des échantillons, la conservation dans un réfrigérateur permet de les maintenir en bon état pendant 24 heures au maximum.

On coupe 2 cm à chaque extrémité des 15 prélèvements afin de retirer l'épiderme de la racine et de réduire le tissu plus dur sous la surface de l'épiderme. Les prélèvements préparés sont pesés ensemble et placés dans un four de séchage, sur des plateaux garnis d'une grille afin de permettre la circulation de l'air chaud.

La température du four est réglée à 60 °C avec 85% d'air recyclé. La température ne doit pas être trop élevée, sinon la caramélisation du tissu modifiera la teneur en matière sèche. Les prélèvements sont laissés dans le four de séchage pendant au moins 48 heures. Ils doivent refroidir pendant une heure après avoir été retirés du four; une fois refroidis et secs, ils se cassent si on les plie. Les 15 prélèvements secs sont pesés ensemble. Les poids frais et sec doivent être mesurés en grammes à deux décimales près.

La différence entre le poids frais et le poids sec du prélèvement correspond à la quantité d'eau perdue au cours du processus de séchage. Le pourcentage de matière sèche est calculé avec la formule

$$\frac{\text{Poids sec}}{\text{Poids frais}} \times 100.$$

Liste des stades de croissance

Grain sec

0 - 10 Germination et percée à travers le sol

Croissance de la plantule

- 12 Allongement de la pousse émergente
- 15 Allongement et ouverture des cotylédons
- 20 Cotylédons complètement ouverts
- 30 Cotylédons complètement ouverts et développement complet de la 1^e vraie feuille
- 40 2^e feuille complètement développée
- 50 3^e feuille complètement développée et début de sénescence des cotylédons
- 60 4^e feuille complètement développée et sénescence partielle des cotylédons
- 70 5^e feuille complètement développée et sénescence avancée/chute des cotylédons

Développement de la feuille

- 80 6^e feuille complètement développée
- 90 7^e feuille complètement développée; début de sénescence de la 1^e vraie feuille dans les cultivars
- 100 8^e feuille complètement développée; sénescence à 30% de la 1^e vraie feuille
- 110 9^e feuille complètement développée; sénescence à 60% de la 1^e vraie feuille
- 120 10^e feuille complètement développée; sénescence totale et chute de la 1^e vraie feuille
- 130 11^e feuille complètement développée
- 140
- 150 Quelques cicatrices pétiolaires apparaissent au collet de la racine
- 160
- 170
- 180 De nombreuses cicatrices pétiolaires apparaissent au collet de la racine

Développement de la racine

- 200 Léger gonflement de la racine au niveau du sol
- 220 Développement d'une petite racine gonflée au-dessus du sol
- 240 Gonflement moyen de la racine
- 260 Racine complètement développée sans liège sur l'épiderme
- 270 Racine complètement développée avec du liège répandu sur 40% de l'épiderme
- 280 Racine complètement développée avec du liège répandu sur 80–100%
- 290 Chair de la racine devenant creuse et fibreuse
- 299 Chair de la racine fibreuse et creuse

IX. Littérature

Bailey, L. H., 1922 : *Gentes Herbarum* (The Kinds of Plants), Vol. I. The Cultivated *Brassicacae*, Fasc. 2, Ithaca, New York.

Bailey, L. H., 1930 : *Gentes Herbarum* (The Kinds of Plants), Vol. II. The Cultivated *Brassicacae*, Fasc. V, Ithaca, New York.

Davey, V. McM., 1931 : Colour Inheritance in Swedes and Turnips and its Bearing on the Identification of Commercial Stocks, *Scot. Journ. Agric.* XIV (3): 1-13.

Davey, V. McM., 1932: Inheritance of Colour in *Brassica napus*. *J. Genet.*, XXV (2). 183-190.

Dyson, P. W., 1980: A Comparison of two Sampling Methods for the Estimation of Dry Matter and Mineral Content of Swede Roots. *J. Sci. Food Agric.* 31. 585-592.

Green, F. N. and Winfield, P. J., 1984: The Development of Distinctness, Uniformity and Stability Tests for Turnip, Turnip Rape and Swede in the United Kingdom. Procedures of Better Brassicas '84 Conference. St.Andrews, September 1984. Eds. W. H. Macfarlane Smith, T. Hodgkin and A. B. Wills. 96-107. Scottish Crop Research Institute, Dundee.

Klein Geltink, D. J. A., 1983: Inheritance of Leaf Shape in Turnip (*Brassica rapa* L. partim.) and Rape (*Brassica napus* L.). *Euphytica* 32 (2): 361-365.

McNaughton, I. H. and Thow, R. F., 1972: Swedes and Turnips: Review Article. *Field Crop Abstracts*. Vol. 25 No. 1.

McNaughton, I. H., 1995: Swedes and Rapes. In: *Evolution of Crop Plants*. Ed. Simmonds, N. W. and Smartt, J. Longman Scientific and Technical. London. 68-75.

Pink, D. A. C., 1993: Swede and Turnip. In *Genetic Improvement of Vegetable Crops*. Eds. Kalloo, G. and Berg, B. O. 511-519. Pergamon Press Ltd. Oxford.

Shattuck, V. I. and Proudfoot, K. G., 1990: Rutabaga Breeding. *Plant Breeding Reviews*, 8, 217-248.

Yarnell, S. H., 1956: Cytogenetics of Vegetable Crops. II. Crucifers. *Botanical Review*, 22 (2), 81-166.

X. Questionnaire technique

	Référence (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale	
1. Espèce	<i>Brassica napus</i> L. var. <i>napobrassica</i> (L.) Rchb. CHOU-NAVET, RUTABAGA
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obtenteur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou multiplication de la variété

4.1 Type de variété

a) Variété à fécondation libre []

b) Autre (veuillez préciser) []

.....

4.2 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le nombre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).

Caractères	Exemple	Note
5.1 Feuille : type (3)		
entière	Niko	1[]
lobée	Jaune à Collet Rouge, Magres	2[]
5.2 Racine : couleur prédominante de l'épiderme de la partie hors terre (12)		
vert	Jaune à Collet Vert, Melfort, Seefelder	1[]
bronze	Harrietfield	2[]
violet rougeâtre	Angus, Jaune à Collet Rouge, Kenmore	3[]
5.3 Racine : pigmentation anthocyanique de l'épiderme de la partie hors terre (13)		
absente	Seefelder	1[]
présente	Jaune à Collet Rouge, Ruta Otofte	9[]

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Caractères	Exemple	Note
5.4.1 Seulement variétés à épiderme couleur vert ou bronze :		
(14.1) Racine : intensité de la pigmentation anthocyanique de l'épiderme de la partie hors terre		
faible	Melfort	3[]
moyenne	Angus	5[]
forte	Kenmore	7[]
5.4.2 Seulement variétés à épiderme violet rougeâtre : Racine :		
(14.2) intensité de la pigmentation anthocyanique de l'épiderme de la partie hors terre		
faible	Champion	3[]
moyenne	Doon Major	5[]
forte	Ruby	7[]
5.5 Racine : forme en section longitudinale		
(16)		
elliptique transverse	Acme, Seefelder	1[]
arrondie	Jaune à Collet Verte, Ruby	2[]
obovale	Kenmore	3[]
carrée	Doon Major	4[]
rectangulaire	Blanc Hors Terre	5[]
5.6 Fausse tige : longueur		
(19)		
courte	Helena, Melfort	3[]
moyenne	Ruta Otofte, Sator Otofte	5[]
longue	Vittoria	7[]
5.7 Fausse tige : pigmentation anthocyanique entre les cicatrices pétiolaires		
(20)		
absente ou partielle	Melfort, Merrick, Seefelder	1[]
pleine	Champion, Magres	2[]
5.8 Racine : couleur de la chair		
(21)		
blanche	Blanc Hors Terre, Merrick	1[]
jaune	Jaune à Collet Rouge, Magres	2[]

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
^{o)} Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence			
7.1	Résistance aux parasites et aux maladies		
7.2	Utilisation principale :		
	- Agriculture/fourrage		
	- Légumes	- frais	[]
		- transformation	[]
		- autres (veuillez préciser)	[]
7.3	Teneur en matière sèche (caractère 27) :		
	- faible		[]
	- moyenne		[]
	- élevée		[]
7.4	Autres renseignements		

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

[Fin du document]